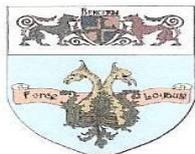


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Meaux-Nord



Commune de  
**BARCY**

7, Ruelle du Curé  
77910 BARCY  
Tél. et Fax : 01 60 44 70 16  
E-mail : mairie-barcy@wanadoo.fr

Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

le 25 mars 2015

Date d'affichage :

le 25 mars 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Quorum : 06

**L'an deux mil quinze, le 1er avril 2015 à 18 heures 30**, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN - FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absents excusés : Messieurs. BONGARD Jean-Luc, BESANÇON Emmanuel.

Procuration : M. BONGARD Jean-Luc à Mme BONGARD Clotilde, M. BESANÇON Emmanuel à M. BRAYER Sébastien.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur RYCHLEWSKI Stéphane élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire informe le conseil de la présence de Monsieur Louis-Marie MAINGRET, receveur principal de la trésorerie de Meaux, pour répondre à toutes interrogations concernant le compte administratif et le compte de gestion et expliquer la situation financière de la commune.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 11 MARS 2015.**

M. MOLKA fait remarquer que le règlement du columbarium avait été discuté et voté lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2011. Un règlement avait été établi; celui-ci figurant à

l'intérieur du cimetière communal.

Mme POUGET-VACHER informe qu'aucune délibération faisant mention de ce règlement n'a été retrouvée.

Le procès-verbal du 11 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION 2015-005 :**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Compte administratif M49 SPANC de Barcy :

Monsieur Le Maire expose le fonctionnement du compte administratif du SPANC concernant l'année 2014.

- En dépenses de fonctionnement : 8283,00 € ont été nécessaires pour réaliser le 2<sup>ème</sup> diagnostic.

- En recettes de fonctionnement : 9000,00 € pour financer le 2<sup>ème</sup> diagnostic par décision modificative du budget communal 2014.

- En solde d'exécution : 717,00 €

Monsieur Le Maire précise que suite au montant élevé de subventions obtenues par la commune concernant l'opération d'assainissement non collectif, il est possible de pouvoir réintégrer le prix de la 2<sup>ème</sup> visite dans la facture finale du propriétaire, celui-ci étant dès lors subventionné à 80%.

Compte administratif M14 communal :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme. Katia POUGET-VACHER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014,

Dressé par M. Pierre-Edouard DHUICQUE

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**En section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		64 045.75
Opérations de l'exercice	127 715.83	177 342.66
<b>TOTAUX</b>	<b>127 715.83</b>	<b>241 388.41</b>
Résultat de clôture		113 672.58

**En section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		48 498.08
Opérations de l'exercice	18 439.01	12 885.56
<b>TOTAUX</b>	<b>18 439.01</b>	<b>61 383.64</b>
Résultat de clôture		42 944.63

**Pour l'ensemble :**

	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		112 543.83
Opérations de l'exercice	146 154.84	190 228.22
<b>TOTAUX</b>	<b>146 154.84</b>	<b>302 772.05</b>
Résultat de clôture		156 617.21
Restes à réaliser		0.00
Excédent de financement Total		156 617.21

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE par 4 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre, le Compte Administratif (Le maire étant sorti de la salle de réunion lors du vote).

Mme Katia POUGET-VACHER demande que soit mentionné au Procès-verbal que les quatre personnes qui ont voté contre le compte administratif 2014 n'ont constaté aucune irrégularité ou anomalie.

**DELIBERATION 2015-006 :**  
**COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Monsieur MAINGRET explique au Conseil Municipal le fonctionnement du compte de gestion conforme aux mouvements comptables de la commune et qui correspond en tous points au compte administratif établi par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIBERATION 2015-007 :**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

113 672.58 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**DELIBERATION 2015-008 :**  
**VOTE DES TAXES COMMUNALES 2015**

Monsieur Le Maire propose de maintenir en 2014 les taux d'imposition 2014.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2014 pour l'exercice 2015.

- Taxe d'habitation : 8,03 %
- Taxe foncière bâtie : 11,47 %
- Taxe foncière non bâtie : 35,59 %

## **SUBVENTIONS 2015**

Monsieur Le Maire dresse la liste des différentes associations qui ont sollicité une subvention à la commune.

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal souhaite retenir les associations suivantes pouvant obtenir une subvention de la part de la commune :

- Association CSC CHAMBRY Tennis de table pour l'achat d'une nouvelle raquette pour Coralie Launay,
- L'amicale scolaire de CHAMBRY,
- Bibliothèque sonore,
- Association ALFB pour l'achat de matériel concernant différentes manifestations,
- La coopérative scolaire,
- Association Palette et Pinceaux,

L'ASSAD de MEAUX fera l'objet d'une subvention financée et votée par le CCAS de BARCY.

Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal préfèrent contribuer en priorité au financement et au développement d'associations de BARCY ou d'associations jugées utiles aux barciens.

La prochaine Commission Finance et Investissements proposera au prochain Conseil les montants de subvention pour chaque association.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

M. Nicolas CODRON informe le Conseil du commencement des travaux d'assainissement sur notre commune (3 réhabilitations à ce jour).

Le calendrier donné par l'entreprise ATP sera respecté, si la météo est clémente durant la période des travaux.

Séance levée à 22h10.